Date de la convocation : 13 avril 2026

DÉPARTEMENT
des ALPES DE HAUTE PROVENCE

ARRONDISSEMENT
de FORCALQUIER

MAIRIE DE VALENSOLE - CCAS

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du CCAS
Séance du mardi 21 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	Présents	Qui ont pris part à la délibération
13	13	13

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Présents :
Gérard AURRIC, Corinne DI IORIO, Marie-Hélène ARPAÏA, Frédéric COMTE, Frédérique LUCAS, Christiane VIRGIL-MANEN, Jean-Paul BELTRAMONE, Christine DEPRET, Céline IELPO, Danielle BLANC, Jackie KERJEAN, Brigitte BARUZZO, Ghislaine GUIGAL.

Secrétaire de séance : Jackie KERJEAN (élue à l'unanimité).

OBJET N°1
INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

La séance est ouverte sous la présidence du maire de la commune, Président du CCAS, Gérard Aurric, qui déclare les membres du conseil d'administration qu'il a préalablement nommés installés dans leurs fonctions.

Titulaires élus du CM	Membres nommés par le Maire
Corinne DI IORIO	Christine DEPRET (Un tour demain)
Marie-Hélène ARPAÏA	Céline IELPO (Terre de femmes)
Frédéric COMTE	Danielle BLANC (l'oustaou)
Frédérique LUCAS	Jackie KERJEAN (UDAF 04)
Christiane VIRGIL-MANEN	Brigitte BARUZZO (Le val ensoleillé)
Jean-Paul BELTRAMONE	Ghislaine GUIGAL (Val en scène)

A Valensole, le 22 avril 2026.

MAIRIE DE VALENSOLE ALPES de HAUTE PROVENCE

Le Président,

Gérard AURRIC.

Accusé de réception en préfecture
004-260402086-20260422-DEL-210426-01-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Date de la convocation : 13 avril 2026

DÉPARTEMENT
des ALPES DE HAUTE PROVENCE

ARRONDISSEMENT
de FORCALQUIER

MAIRIE DE VALENSOLE - CCAS

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du CCAS
Séance du mardi 21 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	Présents	Qui ont pris part à la délibération
13	13	13

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Présents :
Gérard AURRIC, Corinne DI IORIO, Marie-Hélène ARPAÏA, Frédéric COMTE, Frédérique LUCAS, Christiane VIRGIL-MANEN, Jean-Paul BELTRAMONE, Christine DEPRET, Céline IELPO, Danielle BLANC, Jackie KERJEAN, Brigitte BARUZZO, Ghislaine GUIGAL.

Secrétaire de séance : Jackie KERJEAN (élue à l'unanimité).

OBJET N°2
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 AVRIL 2025

Monsieur le Président demande au conseil d'administration du CCAS d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration en date du 3 avril 2025.

L'assemblée approuve le compte-rendu à l'unanimité.

A Valensole, le 22 avril 2026.

Le Président,

MAIRIE DE VALENSOLE ALPES de HAUTE PROVENCE

Gérard AURRIC.

Accusé de réception en préfecture
004-260402086-20260422-DEL-210426-02-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Date de la convocation : 13 avril 2026

DÉPARTEMENT
des ALPES DE HAUTE PROVENCE

ARRONDISSEMENT
de FORCALQUIER

MAIRIE DE VALENSOLE - CCAS

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du CCAS
Séance du mardi 21 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	Présents	Qui ont pris part à la délibération
13	13	13

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Présents :
Gérard AURRIC, Corinne DI IORIO, Marie-Hélène ARPAÏA, Frédéric COMTE, Frédérique LUCAS, Christiane VIRGIL-MANEN, Jean-Paul BELTRAMONE, Christine DEPRET, Céline IELPO, Danielle BLANC, Jackie KERJEAN, Brigitte BARUZZO, Ghislaine GUIGAL.

Secrétaire de séance : Jackie KERJEAN (élue à l'unanimité).

OBJET N°3
ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF), Monsieur le Président propose au conseil d'administration de procéder à l'élection du vice-président.

Conformément à l'article R 123-18 du CASF :
- le vote se déroule à bulletin secret
- Le vice-président est élu à la majorité absolue des votes exprimés.

La candidature de Madame Corinne DI IORIO a été déposée.

Les résultats du vote sont les suivants :
- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13

Madame Corinne DI IORIO est élue vice-présidente du CCAS.

Ainsi fait en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

A Valensole, le 22 avril 2026.

Le Président,

MAIRIE DE VALENSOLE ALPES de HAUTE PROVENCE

Gérard AURRIC.

Accusé de réception en préfecture
004-260402086-20260422-DEL-210426-03-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Date de la convocation : 13 avril 2026

DÉPARTEMENT
des ALPES DE HAUTE PROVENCE

ARRONDISSEMENT
de FORCALQUIER

MAIRIE DE VALENSOLE - CCAS

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du CCAS
Séance du mardi 21 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	Présents	Qui ont pris part à la délibération
13	13	13

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Présents :
Gérard AURRIC, Corinne DI IORIO, Marie-Hélène ARPAÏA, Frédéric COMTE, Frédérique LUCAS, Christiane VIRGIL-MANEN, Jean-Paul BELTRAMONE, Christine DEPRET, Céline IELPO, Danielle BLANC, Jackie KERJEAN, Brigitte BARUZZO, Ghislaine GUIGAL.

Secrétaire de séance : Jackie KERJEAN (élue à l'unanimité).

OBJET N°4
ELECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF), Monsieur le Président propose au conseil d'administration de procéder à l'élection du vice-président délégué.

Conformément à l'article R 123-18 du CASF :
- le vote se déroule à bulletin secret
- Le vice-président délégué est élu à la majorité absolue des votes exprimés.

La candidature de Madame Marie-Hélène ARPAÏA a été déposée.

Les résultats du vote sont les suivants :
- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13

Madame Marie-Hélène ARPAÏA est élue vice-présidente déléguée du CCAS.

Ainsi fait en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

A Valensole, le 22 avril 2026.

Le Président,

MAIRIE DE VALENSOLE ALPES de HAUTE PROVENCE

Gérard AURRIC.

Accusé de réception en préfecture
004-260402086-20260422-DEL-210426-04-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Date de la convocation : 13 avril 2026

DÉPARTEMENT
des ALPES DE HAUTE PROVENCE

ARRONDISSEMENT
de FORCALQUIER

MAIRIE DE VALENSOLE - CCAS

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du CCAS
Séance du mardi 21 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	Présents	Qui ont pris part à la délibération
13	13	13

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Présents :
Gérard AURRIC, Corinne DI IORIO, Marie-Hélène ARPAÏA, Frédéric COMTE, Frédérique LUCAS, Christiane VIRGIL-MANEN, Jean-Paul BELTRAMONE, Christine DEPRET, Céline IELPO, Danielle BLANC, Jackie KERJEAN, Brigitte BARUZZO, Ghislaine GUIGAL.

Secrétaire de séance : Jackie KERJEAN (élue à l'unanimité).

OBJET N°5
DELEGATIONS DE POUVOIRS AU PRESIDENT, AU VICE-PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT DELEGUE

Monsieur le Président informe le conseil d'administration que ce dernier peut donner délégation de pouvoirs dans certains domaines à son président, à son vice-président ou à son vice-président délégué conformément à l'article R123-21 du CASF.

Dans un souci de favoriser une bonne administration du CCAS, il est proposé au conseil d'administration de confier au président, au vice-président ou au vice-président délégué les délégations de pouvoirs suivantes :

- Attribution des prestations sociales dans la limite de 500 € par an et par foyer, déléguée au président, en son absence, au vice-président et en l'absence de ce dernier au vice-président délégué ;
- Exercice au nom du CCAS des actions en justice ou défense du CCAS dans les actions intentées contre lui dans tous les cas où les intérêts du CCAS sont à défendre devant toutes les juridictions compétentes, délégué au président ;
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, déléguée au président ;
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L. 264-2 du CASF, déléguées au président, en son absence, au vice-président et en l'absence de ce dernier au vice-président délégué.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

- Accepte de déléguer au président du CCAS, en son absence, au vice-président et en l'absence de ce dernier au vice-président délégué, l'attribution des prestations sociales dans la limite de 500 € par an et par foyer ;
- Accepte de déléguer au président du CCAS l'exercice au nom du CCAS des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui dans tous les cas où les intérêts du CCAS sont à défendre devant toutes les juridictions compétentes ;
- Accepte de déléguer au président du CCAS la fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Accepte de déléguer au président du CCAS, en son absence, au vice-président et en l'absence de ce dernier au vice-président délégué, la délivrance, le refus de délivrance et la résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L. 264-2 du code de l'action sociale et des familles.

Ainsi fait en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

A Valensole, le 22 avril 2026.
Le Président,

MAIRIE DE VALENSOLE ★ ALPES de HAUTE PROVENCE ★

Gérard AURRIC.

Accusé de réception en préfecture
004-260402086-20260422-DEL-210426-05-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Date de la convocation : 13 avril 2026

DÉPARTEMENT
des ALPES DE HAUTE PROVENCE

ARRONDISSEMENT
de FORCALQUIER

MAIRIE DE VALENSOLE - CCAS

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du CCAS
Séance du mardi 21 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	Présents	Qui ont pris part à la délibération
13	13	13

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Présents :
Gérard AURRIC, Corinne DI IORIO, Marie-Hélène ARPAÏA, Frédéric COMTE, Frédérique LUCAS, Christiane VIRGIL-MANEN, Jean-Paul BELTRAMONE, Christine DEPRET, Céline IELPO, Danielle BLANC, Jackie KERJEAN, Brigitte BARUZZO, Ghislaine GUIGAL.

Secrétaire de séance : Jackie KERJEAN (élue à l'unanimité).

OBJET N°6
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU CCAS

Monsieur le Président du C.C.A.S. donne lecture du Compte Financier Unique 2025 du C.C.A.S.

Il présente un excédent de fonctionnement de 15 140,03 €.

Après la sortie de la salle de Monsieur le Président du CCAS et après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :
- approuve le Compte Financier Unique 2025 du CCAS.

Ainsi fait en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

A Valensole, le 22 avril 2026.

Le Président,

MAIRIE DE VALENSOLE ALPES de HAUTE PROVENCE

Gérard AURRIC.

Accusé de réception en préfecture
004-260402086-20260422-DEL-210426-06-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Date de la convocation : 13 avril 2026

DÉPARTEMENT
des ALPES DE HAUTE PROVENCE

ARRONDISSEMENT
de FORCALQUIER

MAIRIE DE VALENSOLE - CCAS

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du CCAS
Séance du mardi 21 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	Présents	Qui ont pris part à la délibération
13	13	13

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Présents :
Gérard AURRIC, Corinne DI IORIO, Marie-Hélène ARPAÏA, Frédéric COMTE, Frédérique LUCAS, Christiane VIRGIL-MANEN, Jean-Paul BELTRAMONE, Christine DEPRET, Céline IELPO, Danielle BLANC, Jackie KERJEAN, Brigitte BARUZZO, Ghislaine GUIGAL.

Secrétaire de séance : Jackie KERJEAN (élue à l'unanimité).

OBJET N°7
AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Président du CCAS informe le conseil d'administration qu'une fois le Compte Financier Unique 2025 approuvé, il convient d'affecter les résultats de fonctionnement et il propose l'affectation suivante au B.P.2026 :
Réaffectation art.002 excédent de fonctionnement 15 140,03 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :
- accepte l'affectation des résultats présentée par Monsieur le Président du CCAS.

Ainsi fait en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

A Valensole, le 22 avril 2026.

Le Président,

MAIRIE DE VALENSOLE ALPES de HAUTE PROVENCE

Gérard AURRIC.

Accusé de réception en préfecture
004-260402086-20260422-DEL-210426-07-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Date de la convocation : 13 avril 2026

DÉPARTEMENT
des ALPES DE HAUTE PROVENCE

ARRONDISSEMENT
de FORCALQUIER

MAIRIE DE VALENSOLE - CCAS

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du CCAS
Séance du mardi 21 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	Présents	Qui ont pris part à la délibération
13	13	13

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Gérard AURRIC, Maire.

Présents :
Gérard AURRIC, Corinne DI IORIO, Marie-Hélène ARPAÏA, Frédéric COMTE, Frédérique LUCAS, Christiane VIRGIL-MANEN, Jean-Paul BELTRAMONE, Christine DEPRET, Céline IELPO, Danielle BLANC, Jackie KERJEAN, Brigitte BARUZZO, Ghislaine GUIGAL.

Secrétaire de séance : Jackie KERJEAN (élue à l'unanimité).

OBJET N°8
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président du CCAS présente le projet de Budget Primitif 2026.

La section de fonctionnement est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 66 140,03 €.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :
- approuve le Budget Primitif 2026 du CCAS.

Ainsi fait en séance à Valensole, les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

A Valensole, le 22 avril 2026.

Le Président,

MAIRIE DE VALENSOLE ALPES de HAUTE PROVENCE

Gérard AURRIC.

Accusé de réception en préfecture
004-260402086-20260422-DEL-210426-08-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026